

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 juillet 2017, d'agréer les fonds suivants :

FCPR ESSOR FUND

Fonds Commun de Placement à Risque
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray
- Cité des sciences 1004 - El Menzah IV.

La société STB Manager et la Société Tunisienne de Banque (STB) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 juillet 2017, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé « FCPR ESSOR FUND » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 1 000 dinars chacune.

ANAVA SEED FUND

Fonds d'Amorçage
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 15, Avenue de Carthage, Tunis

Flat6Labs Tunisia et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 juillet 2017, pour la création d'un Fonds d'Amorçage dénommé « ANAVA SEED FUND » d'un montant de 20 000 000 dinars.

AGREMENT DE DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 juillet 2017, d'agréer la désignation de l'intermédiaire en bourse « Mena Capital Partners » (MCP) en tant que délégué administratif et comptable de la société de gestion « MCP Gestion ».

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 juillet 2017, d'agréer l'externalisation de la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de la société de gestion « Flat6Labs Tunisia » au profit du cabinet « MS Louzir » représenté par Monsieur Mohamed Louzir.